

ADR Institute of Canada
Institut d'arbitrage et de
médiation du Canada™™™

ADR Perspectives

Perspectives on alternative dispute resolution
for ADR parties and their lawyers

Perspectives PRD

Perspectives sur la résolution des différends
pour les parties et leurs avocats

Vol 11, No 2 May / mai 2024

Message From the EditorsWelcome to the 43rd issue of the ADR Perspectives newsletter.

In this issue, you will find a range of articles on conflict resolution practice. There is an article about the value of using organizational ombuds personnel to save money and improve functions. Another article provides an overview of the status and role of mediation in the UAE currently. Looking for tips on integrating AI and GenAI in your arbitration practice? We have some for you! But also some risks. Another article discusses the shapes, uses, and issues surrounding multi-tier dispute resolution clauses in commercial contracts. Finally, a recent case exploring the interaction of arbitration agreements with insolvency proceedings provides some policy and practical insights.

These perspectives are being shared by arbitrators, mediators, investigators, litigation and arbitral counsel, and academia, from Calgary, Vancouver, London and Abu Dhabi, and Toronto.

As always, please keep the newsletter in mind for topics that you think will be valuable for the ADR user community in Canada.

Enjoy!

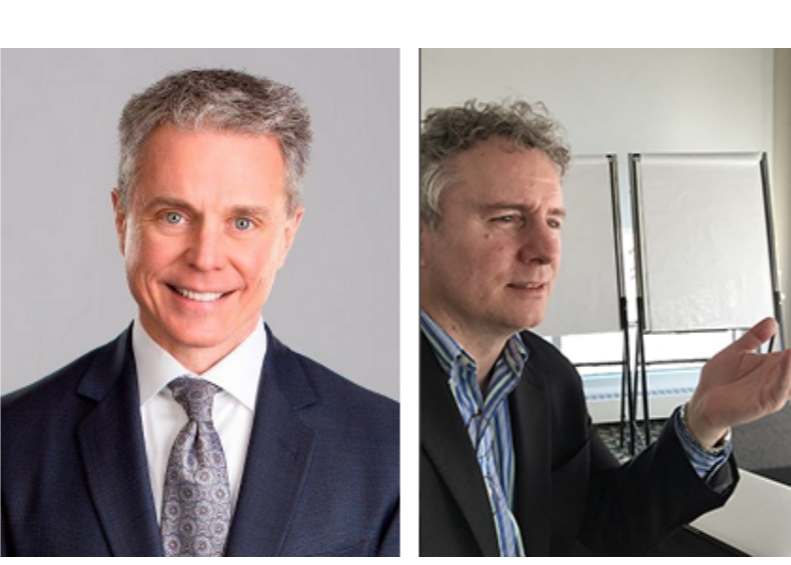
Message des rédacteurs en chefNous sommes heureux de vous présenter le 43^e numéro du bulletin Perspectives PRD.

Dans ce numéro, vous trouverez une gamme d'articles sur la pratique de résolution de conflits. Un article traite de l'intérêt de faire appel à des médiateurs au sein des organisations afin de réaliser des économies et d'améliorer les fonctions. Un autre article donne une vue d'ensemble du statut et du rôle de la médiation aux Émirats arabes unis (EAU) à l'heure actuelle. Vous êtes à la recherche de conseils pour intégrer l'intelligence artificielle (IA) et l'IA générative à votre pratique d'arbitrage? Nous avons quelques conseils pour vous! Mais nous parlons aussi des risques possibles. Un autre article traite des formes de clauses de résolution multiétapes des différends dans les contrats commerciaux, de leur utilisation et des enjeux associés. Enfin, une affaire récente explorant l'interaction entre les conventions d'arbitrage et les procédures d'insolvabilité apporte quelques éclaircissements de nature politique et pratique.

Ces perspectives sont communiquées par des arbitres, des médiateurs, des enquêteurs, des avocats plaidants et spécialisés en arbitrage et des universitaires de Calgary, Vancouver, Londres, Abu Dhabi et Toronto.

Comme toujours, pensez au bulletin d'information pour la publication de sujets qui, selon vous, pourraient être utiles pour la communauté des utilisateurs canadiens de la PRD.

Bonne lecture!

Bryan C. Duguid KC, FCIArb, Co-Editor
Paul Denis Godin, B.A. B.Sc. LL.B. C.MedEditorial Board | Comité de rédaction
Back Issues | Numéros précédents
Submit an Article | Soumettre un article

About ADRIIC / À propos de l'IAMC

The Case for the Organizational Ombuds – Our Organization Has HR, Why Would We Need an Organizational Ombuds? / Les arguments en faveur du médiateur organisationnel - notre organisation dispose de ressources humaines, pourquoi aurions-nous besoin d'un médiateur organisationnel?

By Jennifer Ansell



An effective Organizational Ombuds performs very different but complimentary work to that of the organization's legal and human resources departments. They create an important, cost-effective, confidential and impartial complaint mechanism for the company's stakeholders and workforce.

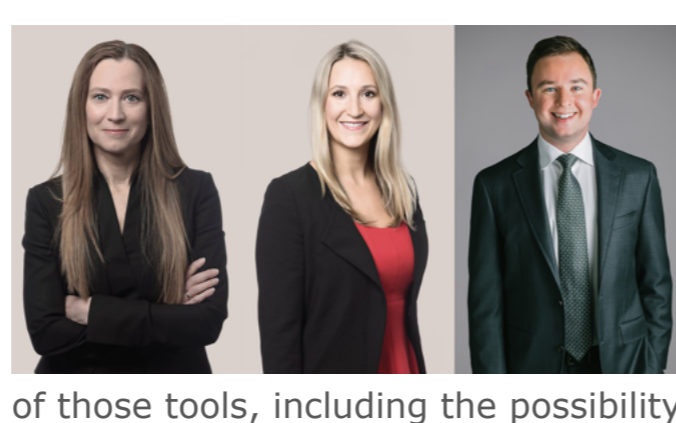
Par Jennifer Ansell

Un médiateur organisationnel efficace effectue un travail très différent, mais complémentaire de celui des services juridiques et des ressources humaines de l'organisation. Il établit un mécanisme de plainte important, rentable, confidentiel et impartial pour les parties prenantes et le personnel de l'entreprise.

Corporate Services / Services aux Entreprises

Utilizing AI-Powered Tools in Arbitration / L'Utilisation d'outils alimentés par les technologies de l'information dans l'arbitrage

By Tracey M. Cohen, Alexandra Mitretodis and Roy Cotton-O'Brien



At present, arbitration rules and institutions offer relatively little guidance on the use of AI and GenAI in arbitration proceedings. This article provides tips on best practices for adopting AI-powered tools in arbitration proceedings and considers the potential opportunities and risks arising from the use of those tools, including the possibility of AI-powered arbitrators.

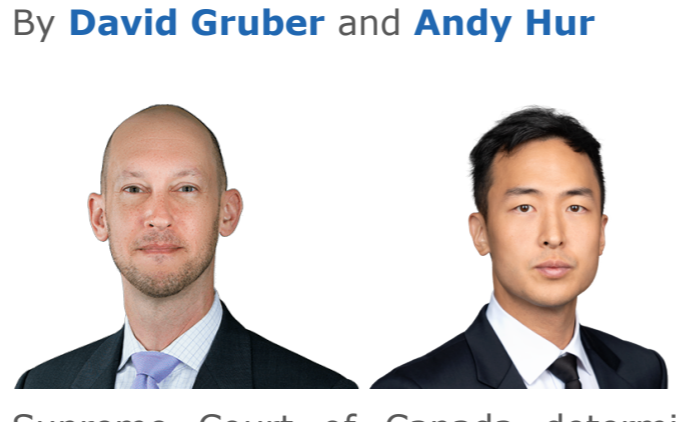
Par Tracey M. Cohen, Alexandra Mitretodis et Roy Cotton-O'Brien

À l'heure actuelle, les règlements et les institutions d'arbitrage offrent relativement peu de conseils sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et de l'intelligence artificielle générative dans les procédures d'arbitrage. Cet article fournit des conseils sur les pratiques exemplaires pour l'adoption d'outils alimentés par l'IA dans les procédures d'arbitrage et examine les perspectives et les risques découlant de l'utilisation de ces outils, y compris la possibilité de recourir à des arbitres alimentés par l'IA.

Mediation Rules / Règles de Médiation

Procedural Fairness and Arbitral Justice Arbitration Involving Insolvent Parties post-Petrowest / L'arbitrage avec des parties insolubles après l'arrêt Petrowest

By David Gruber and Andy Hur



Competing policy objectives are engaged when a party subject to court supervised insolvency proceedings is bound by an arbitration agreement in respect of an ongoing or pending dispute. In *Peace River Hydro Partners v Petrowest Corp.*, the Supreme Court of Canada determined that an arbitration agreement may be inoperative in such a context, but did not decide that would be the result in all such cases. Structuring arbitration agreements to align as far as possible with the policy objectives engaged in insolvency proceedings can enable arbitration and insolvency to co-exist.

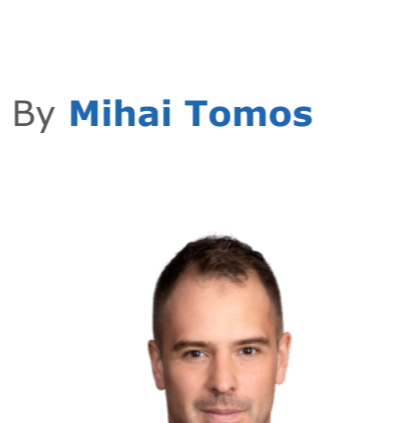
Par David Gruber et Andy Hur

Des objectifs politiques concurrents sont en jeu lorsqu'une partie soumise à une procédure d'insolvabilité supervisée par un tribunal est liée par une convention d'arbitrage dans le cadre d'un différend en cours ou en suspens. Dans l'affaire *Peace River Hydro Partners c. Petrowest Corp.*, la Cour suprême du Canada détermine qu'une convention d'arbitrage peut être inopérante dans un tel contexte, mais ne décide pas que ce serait le cas dans toutes les affaires de ce type. En structurant les conventions d'arbitrage de manière à les aligner autant que possible sur les objectifs politiques des procédures d'insolvabilité, on peut permettre à l'arbitrage et à l'insolvabilité de coexister.

Arbitration Rules / Règles d'Arbitrage

Navigating Multi-tier Dispute Resolution / Gestion de la résolution multiétape des différends

By Mihai Tomos



Multi-tier dispute resolution clauses are increasingly common in commercial contracts. Many agreements require that parties conduct one or more of management negotiations, executive discussions, expert determination, or a formal mediation before arbitration or litigation. These steps can help to preserve long-term relationships between parties. In addition, multi-tier dispute resolution clauses can often lead to an early and very cost-effective resolution of the dispute. However, multi-tier dispute resolution clauses themselves can often be the source of disagreement. This article discusses potential issues arising from these clauses.

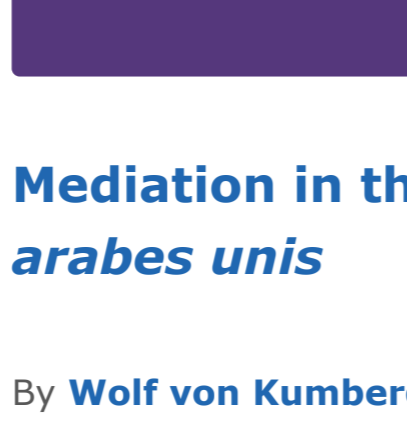
Par Mihai Tomos

Les dispositions de résolution multiétape des différends sont de plus en plus courantes dans les contrats commerciaux. De nombreuses ententes exigent que les parties mènent une ou plusieurs négociations avec la direction, des discussions avec les hauts dirigeants, une détermination par un expert ou une médiation officielle avant de recourir à l'arbitrage ou à la procédure judiciaire. Ces étapes peuvent contribuer à préserver les relations à long terme entre les parties. En outre, ces dispositions permettent souvent de résoudre les différends rapidement et de manière très économique. Toutefois, elles peuvent elles-mêmes être à l'origine de désaccords. Le présent article examine les problèmes que peuvent poser ces dispositions.

Advertise in ADR Perspectives / Faites votre publicité dans Perspectives PRD

Mediation in the UAE / La médiation aux Émirats arabes unis

By Wolf von Kumberg, BA, LL.B, LL.M, FCIArb, AAA Master Mediator



This article discusses the use of mediation in the UAE. Unlike what we see in Canada, there has been historic reluctance to use mediation in that region in the past. There are, however, indications that things are starting to change. As mediation takes hold, it remains to be seen whether mediation in the region will develop along similar lines to what we see in Canada, perhaps with its own unique Middle Eastern nuances.

Par Wolf von Kumberg, BA, LL.B, LL.M, FCIArb, maître-médiateur à l'Association d'arbitrage américaine (AAA)

Le présent article porte sur le recours à la médiation dans les Émirats arabes unis (EAU). Contrairement à ce que l'on observe au Canada, il existe dans cette région une réticence historique à recourir à la médiation. Cependant, certains signes montrent que les choses commencent à changer. Au fur et à mesure que la médiation s'implante dans la région, il reste à voir si elle se développera selon un modèle semblable à celui que nous connaissons au Canada avec, peut-être, des nuances propres au Moyen-Orient.

Subscribe / S'abonner

130 Albert Street, Suite 705
Ottawa ON, K1P 5G4
416-487-4733 / 1-877-475-4353

ADRIC.ca

© 2024 ADR Institute of Canada, Inc.
© 2024 Institut d'arbitrage et de médiation du Canada, Inc.

To unsubscribe [click here](#) and please update your communication preferences.
Pour vous désabonner, [cliquez ici](#) et veuillez mettre à jour vos préférences en matière de communication.